

gouvernements ont mis en œuvre dans les années 30. N'allons pas commettre l'erreur de remettre à l'honneur ces programmes dont nous avons réussi à nous débarrasser. Une mesure de cette sorte va à l'encontre de tous les principes que défendent les gens ayant l'expérience du travail social; ils ont déjà dit leur espoir qu'elle ne sera pas mise en œuvre. En outre, j'aimerais rappeler à la Chambre la déclaration qu'a faite l'autre jour le Congrès du Travail du Canada; il y est dit, entre autres choses, que le programme envisagé enfreindrait la Déclaration universelle des droits de l'homme, qui affirme que chacun a droit au travail, à des conditions équitables et satisfaisantes de travail, à la protection contre le chômage et au libre choix de son travail.

Comme nous estimons qu'il s'agit d'une mesure rétrograde et que s'il faut modifier la loi sur l'assistance-chômage, cela concerne le gouvernement fédéral, nous espérons que ce dernier fera clairement connaître ce soir, par la bouche de ses porte-parole, qu'il ne contribuera point à la mise en œuvre d'un programme aussi contraire au progrès.

**M. J. C. Munro (secrétaire parlementaire du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social):** Je me demande si l'endroit est bien choisi pour faire campagne contre le gouvernement de la Saskatchewan, car c'est effectivement ce que l'honorable député est en train de faire. Autant que je sache, toute l'affaire se résume à certaines déclarations, dont quelques-unes incomplètes, qui ont été rapportées dans les journaux. Le gouvernement fédéral n'a sûrement pas reçu de déclaration formelle de la part du gouvernement de la Saskatchewan, pas même une déclaration où il serait question de modifier le genre du programme actuel. Aussi, je crois que la question soulevée par l'honorable député ne repose pas sur des faits.

J'ignore ce qu'a dit le ministre—je crois qu'il s'agissait de M. Boldt. L'honorable député n'en sait peut-être pas plus long que nous, sauf les nouvelles qu'il a lues ou entendues à la radio ou à la télévision. Je ne sais trop s'il a le texte de la déclaration du ministre; le gouvernement ne l'a pas, que je sache.

**M. Knowles:** Le ministre a dit qu'il avait écrit au gouvernement fédéral.

**M. Munro:** Nous n'avons reçu de sa part aucune communication nous demandant d'étudier certaines propositions. Le dernier entretien que nous avons eu sur ce sujet a été

d'ordre plutôt général. Il s'est déroulé lors de la conférence sur le bien-être à laquelle assistaient des ministres fédéraux et provinciaux il y a une semaine et demie ou deux semaines.

**M. Knowles:** Quelle était la position du gouvernement à cette époque-là?

**M. Munro:** Il s'agissait simplement d'une discussion à caractère général sur la loi sur l'assistance-chômage. On se demandait quels étaient les changements qui s'imposaient, sans entrer dans les détails au sujet du travail d'assistance. On a demandé à différentes provinces de faire connaître leurs points de vue à ce sujet. Elles ont dit qu'elles avaient certaines opinions et, dans un esprit de collaboration fédérale-provinciale, je suppose, il faut étudier leurs points de vue. Au moment de la conférence, on n'a présenté aucune proposition précise. A mon avis, comme il s'agit d'un domaine où les responsabilités sont partagées, tout gouvernement fédéral devrait étudier leurs propositions, dès qu'on nous en présentera. Même la Saskatchewan ne nous en a pas présenté; je ne crois donc pas que les craintes de l'honorable député soient justifiées, du moins en ce moment.

**M. Douglas:** Quel parti a pris le gouvernement fédéral lorsque cette question a été discutée à la conférence?

**M. Munro:** La question n'a vraiment pas fait l'objet d'un débat. Certaines provinces ont laissé entendre, je crois—je ne pourrais même pas vous dire lesquelles; il s'agissait peut-être d'une certaine province à ce moment-là, et ce n'était pas la Saskatchewan—qu'elles avaient des opinions arrêtées sur le sujet. Le sujet ayant été ainsi amorcé, on a demandé aux provinces de présenter leurs propositions en prévision de la prochaine réunion. Comme l'une des provinces avait une opinion à exprimer sur le sujet, on a cru qu'il serait à propos d'en discuter. Et voilà à peu près à quoi se résume l'affaire.

#### DATE DU VERSEMENT DE LA PRIME À LA CONSTRUCTION D'HIVER

**M. R. W. Prittie (Burnaby-Richmond):** Monsieur l'Orateur, le 8 juin, j'ai posé la question suivante au ministre du Travail:

Monsieur l'Orateur, pourrais-je poser une question au ministre du Travail? Le ministre sait-il qu'il y a un bon nombre de personnes qui demeurent dans des maisons terminées avant le 31 mars et qui n'ont pas encore reçu la subvention de \$500? Pourrait-il dire à la Chambre quand ces subventions seront versées?

M. l'Orateur est alors intervenu:

Cette question devrait être inscrite au *Feuilleton*.